



Commission économique pour l'Afrique
Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre
Cinquième réunion
Addis-Abeba, 2 et 3 novembre 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Rapports soumis au Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre – Présentation des rapports et débats : Sous-programme 9 : Pauvreté, inégalités et politiques sociales

Rapport sur les activités menées par la Commission économique pour l'Afrique au titre du sous-programme 9 : Pauvreté, inégalités et politiques sociales

I. Introduction

1. Le sous-programme 9 de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a pour objet de promouvoir un développement durable équitable et sans exclusive, conformément aux engagements et aux cadres convenus aux niveaux international et régional, et d'appuyer les priorités des membres de la Commission. Le sous-programme est mis en œuvre par la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales par l'intermédiaire de deux sections : la Section des politiques sociales et la Section de l'urbanisation et du développement.

2. L'objectif du présent rapport est de donner un aperçu des travaux réalisés au titre du sous-programme, conformément au cadre stratégique pour l'exercice biennal 2022-2023.

3. Le travail de la CEA au titre de ce sous-programme contribue aux objectifs d'éradication de l'extrême pauvreté et de réduction des inégalités en améliorant les politiques et les stratégies des membres de la CEA en matière d'investissement social et de création d'emplois urbains productifs. Le principal mandat du sous-programme consiste pour la CEA à mener des recherches empiriques et axées sur les politiques afin de renforcer la capacité de ses membres à concevoir et à exécuter des politiques favorisant un développement durable inclusif et équitable dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, de l'emploi, de la protection sociale, de la population, des migrations et de l'urbanisation, d'une manière qui soit conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et à l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Guidé par les décisions et les orientations du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre, le sous-programme permet à la CEA de répondre aux priorités de développement social de l'Afrique par le biais de travaux analytiques, d'un appui politique et consultatif, de l'élaboration d'outils, de

* E/ECA/CSPPG/5/1.



l'organisation de dialogues sur les politiques et du renforcement des capacités. Dans le cadre de ce sous-programme, la CEA collabore avec ses membres et avec la Commission de l'Union africaine, les organismes du système des Nations Unies, la société civile, les communautés économiques régionales et d'autres partenaires de développement.

4. Face à l'augmentation de la pauvreté et de la vulnérabilité en conséquence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les travaux menés au titre du sous-programme ont été réorientés de façon à produire de nouvelles données sur les populations vulnérables et à apporter un soutien en vue de l'amélioration de la reprise économique et de la résilience dans les pays africains.

II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du sous-programme

5. Les principales activités menées au cours de l'exercice biennal 2022-2023 relèvent des domaines thématiques cités ci-dessous.

A. Pauvreté

6. La Section des politiques sociales a dirigé l'élaboration du document de synthèse de la cinquante-cinquième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, qui s'est tenue en mars 2023 sur le thème : « Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités ».

7. Ces dernières années, l'Afrique s'est trouvée confrontée à une conjoncture exceptionnelle de crises récurrentes qui se sont superposées et ont contribué à la perpétuation des niveaux de pauvreté et d'inégalités déjà élevés avant même la pandémie de COVID-19. Le document de synthèse présentait les questions clés liées à la pauvreté et aux inégalités afin d'enrichir les débats de la quarante et unième réunion du Comité d'experts et de la cinquante-cinquième session de la Conférence des ministres. Il faisait un état des lieux de la pauvreté et des inégalités en Afrique dans le contexte des crises récentes, soulignant les facteurs aggravants et mettant en évidence les opportunités pour les pays africains de poursuivre une reprise centrée sur les personnes.

8. La CEA a organisé une réunion de groupe d'experts en décembre 2022 sur le thème du renforcement des capacités des pays pour mieux lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité. Cette réunion a rassemblé plusieurs membres de la CEA, notamment ceux qui comptent le plus grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté, afin de d'examiner différentes possibilités de gérer les risques susceptibles de conduire à la pauvreté et aux inégalités en Afrique pendant les chocs et les crises mondiaux. Les membres de la CEA ont recensé les possibilités de mieux se prémunir contre les risques aggravant la pauvreté et les vulnérabilités et de les atténuer ; ils ont aussi mis en commun les enseignements tirés des politiques et des stratégies efficaces à cet égard.

9. Dans sa note d'orientation sur le renouvellement du contrat social pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique, la CEA a souligné l'impact des crises actuelles, notamment la pandémie de COVID-19, sur la pauvreté et les inégalités sur le continent et a proposé des pistes qui pourraient contribuer à la mise en œuvre d'un contrat social qui pourrait réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique.

10. La crise du COVID-19 ayant affecté la collecte régulière de données dans les pays africains, une méthode a été mise au point pour évaluer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités en l'absence des données d'enquête les plus récentes au niveau des ménages.

11. La CEA a utilisé cette méthode pour réaliser une évaluation diagnostique de la pauvreté, de la vulnérabilité et des inégalités en Namibie à la suite des crises récentes et formuler des politiques solides et fondées sur des données probantes en vue de lutter efficacement contre la pauvreté et les risques associés à la vulnérabilité tout en renforçant la résilience. À la suite de l'évaluation, un rapport national a été établi, présentant les conclusions de l'étude, y compris les risques et les vulnérabilités actuels qui poussent les gens dans la pauvreté.

12. S'appuyant sur la demande d'assistance technique de ses membres, la CEA met en œuvre un projet visant à améliorer la collecte des données nécessaires pour évaluer la pauvreté et les inégalités, et à renforcer les capacités des fonctionnaires des ministères pertinents au Ghana, en Namibie, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie eu égard à l'utilisation de nouvelles méthodes d'estimation pour évaluer la pauvreté, les inégalités et la vulnérabilité et y remédier, de façon que leurs politiques soient solides et fondées sur des données probantes.

B. Protection sociale

13. Les travaux sur la protection sociale entamés au cours du cycle de rapports 2020-2021 en réponse à la pandémie de COVID-19 ont été achevés en 2022 et ont débouché sur un rapport publié en 2023, intitulé : « *Strengthening social protection for pandemic responses: identifying the vulnerable, aiding recovery and building resilience* » (Renforcer la protection sociale pour lutter contre les pandémies : recenser les personnes vulnérables, contribuer à la reprise et accroître la résilience), qui inclue les notes des pays africains selon l'indice multidimensionnel de vulnérabilité à la pauvreté.

14. Le rapport contient une évaluation de la vulnérabilité des pays à la pauvreté pendant la pandémie de COVID-19. La méthode d'évaluation utilisée et les techniques quantitatives appliquées à la conception d'un indice de risque et de vulnérabilité pour le Nigéria ont été décrites en tant qu'étude de cas pour tester les résultats de l'indice. L'une des principales conclusions du rapport est que dans de nombreux pays africains, les soins de santé sont coûteux et inaccessibles pour tous les ménages, les plus pauvres et les plus vulnérables étant les plus durement touchés.

15. Le rapport indique aussi qu'au fil des ans, l'investissement dans la santé et le bien-être inclusifs n'a pas été une priorité absolue des politiques et programmes de développement des pays africains. Un certain nombre de recommandations ont été formulées pour y remédier :

a) Les systèmes de santé en Afrique doivent répondre aux besoins de la population et surmonter les difficultés actuelles, notamment l'insuffisance des infrastructures sanitaires et technologiques, la pénurie de personnel de santé qualifié et le manque de moyens financiers ;

b) Le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans l'amélioration des systèmes de santé et la fourniture de services de soins de santé de qualité doivent être alignés sur les objectifs de développement durable ;

c) Il convient de s'engager de façon explicite à ne pas faire de laissés pour compte et de faire preuve de détermination en faveur d'un développement inclusif afin de s'assurer que ceux qui ont été laissés de côté puissent rattraper leur retard.

C. Vieillesse

16. Dans le cadre de l'évaluation des progrès réalisés par les gouvernements et les institutions africains dans la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de 2002, un rapport a été établi pour identifier les progrès, les difficultés rencontrées et les questions émergentes relatives à la planification et à la mise en œuvre par les membres de la CEA de politiques et

de programmes sur le vieillissement au cours de la période quinquennale allant de 2018 à 2022.

17. Les principales conclusions de l'examen ont mis en évidence des déséquilibres dans la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. Certains membres de la CEA ont progressé, tandis que d'autres n'ont pas dépassé le stade de la formulation de leur stratégie nationale. Les principales obstacles aux progrès sont notamment une pénurie de ressources humaines et financières, une coopération et une coordination interinstitutions inadéquates, le manque de données pour identifier, suivre, contrôler et évaluer les progrès dans la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et infranationales à l'intention des populations vieillissantes, et une sensibilisation limitée du public, y compris parmi les décideurs, au rôle précieux que la population vieillissante peut jouer dans le processus de développement. Selon le rapport, seulement 27 % des personnes âgées en Afrique sont couvertes par un régime de pension. Ce manque de couverture des pensions accroît la pauvreté, la privation et la vulnérabilité des personnes âgées sur le continent. En outre, il a été noté que très peu de pays africains ont mis en œuvre des programmes de protection sociale pour les personnes âgées, puisque seulement 17 % de la population du continent bénéficiait d'au moins une forme de prestation sociale en 2020.

18. Le rapport montre qu'en l'absence de systèmes de protection sociale solides, il est très difficile pour la plupart des pays de faire face à l'impact social et économique de la pandémie de COVID-19 sur les personnes âgées. Néanmoins, il note que tous les membres de la CEA ont pris diverses mesures de protection sociale d'urgence, notamment des interventions visant à atténuer l'impact du COVID-19 sur les personnes âgées.

19. Le rapport recommande aux gouvernements africains de réformer leur système de financement des soins de santé et d'introduire des dispositions de soutien aux groupes vulnérables, notamment les personnes âgées. Les gouvernements doivent augmenter les investissements publics dans les systèmes de soins de santé afin de renforcer la capacité des infrastructures sanitaires de lutte contre les maladies infectieuses, notamment par la production de vaccins. Il est également noté que les associations de bénévoles, la société civile et les organisations caritatives ont joué un rôle important en augmentant de manière significative la couverture de la protection sociale lors de chocs majeurs.

D. Migrations

20. Les activités régulières du sous-programme ont porté sur la question des statistiques migratoires. Dans un document de synthèse couvrant l'Afrique du Sud, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Soudan du Sud et le Zimbabwe, la CEA a appelé à la création d'un mécanisme coordonné de collecte de données précises et ventilées sur les migrations et à l'utilisation de ces données pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes. Les principales difficultés et lacunes dans la collecte, l'analyse et la diffusion de ces données ont été décrites dans le document. Des recommandations concrètes ont été formulées sur la manière dont la CEA et ses partenaires pourraient aider les membres de la Commission à améliorer leurs données migratoires.

21. Lors d'une réunion de groupe d'experts en juillet 2022, les participants ont formulé plusieurs recommandations visant à améliorer l'architecture des données sur les migrations, la collecte et l'analyse des données migratoires nationales, et l'élaboration de mécanismes et de plans de coordination pour accroître la disponibilité et l'utilisation des données dans chaque pays. Les experts ont souligné qu'il était urgent d'adopter les nouvelles technologies, y compris les mégadonnées (big data), et d'introduire la collecte électronique de données et des mesures biométriques de contrôle aux frontières. Pour améliorer encore les statistiques migratoires, ils ont appelé à l'élaboration de concepts et d'outils de collecte de données harmonisés et à l'intégration de modules

migratoires standard dans toutes les activités de collecte de données existantes, notamment l'amélioration et l'utilisation des sources de données administratives, ainsi qu'une promotion plus forte par les membres de la CEA de l'importance des statistiques migratoires. Ils ont estimé qu'il était essentiel que les membres de la Commission reçoivent d'elle un soutien technique dans ces domaines.

E. Jeunesse

22. S'appuyant sur un rapport établi au cours du dernier cycle de rapports, intitulé « *Promotion of youth employment for harnessing the demographic dividend and building resilience in Africa under COVID-19* » (Promotion de l'emploi des jeunes pour exploiter le dividende démographique et accroître la résilience en Afrique dans le contexte du COVID-19) (à paraître en 2023), la CEA a rédigé une note d'orientation sur un cadre concret pour l'emploi des jeunes en Afrique, qui propose un cadre permettant d'évaluer les perspectives de l'Afrique de réaliser trois objectifs liés : créer des emplois pour les jeunes, exploiter le dividende démographique et accroître la résilience face à des chocs tels que la pandémie de COVID-19. Ce cadre offre des outils conceptuels et empiriques pour guider l'analyse des perspectives nationales en matière d'emploi des jeunes. Les conclusions du rapport à paraître et de la note d'orientation connexe donnent des informations de base pour le dialogue politique qui se tiendra en marge de la réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre.

F. Examen de l'urbanisation en Afrique en prélude à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes

23. La Section de l'urbanisation et du développement analyse les tendances de l'urbanisation et formule des recommandations sur la manière de rendre les villes africaines inclusives et durables. À l'horizon 2050, la population mondiale devrait atteindre 9,8 milliards d'habitants, dont la majorité dans des zones urbaines, et en Afrique, six personnes sur dix résideront dans des zones urbaines. Au cours des 50 prochaines années, le nombre de villes africaines comptant au moins 1 million d'habitants devrait passer de 60 à 134, et celui des villes comptant au moins 5 millions d'habitants de 6 à 28. Pour se préparer de manière adéquate à cette urbanisation, l'Afrique doit agir maintenant.

24. La CEA a collaboré avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à la rédaction d'un rapport sur la dynamique de l'urbanisation en Afrique¹. Les auteurs ont utilisé des données provenant de 2 600 villes dans 34 pays pour démontrer que l'urbanisation en Afrique a amélioré les résultats économiques et le niveau de vie, les villes obtenant de meilleurs résultats sur la plupart des indicateurs sociaux et économiques que les pays dans lesquels elles sont situées, et dans une plus large mesure que les villes d'autres régions du monde.

25. Le rapport note que les villes africaines ont maintenu leur forte performance économique malgré une augmentation de la population de 500 millions d'habitants depuis le début des années 1990, ce qui est remarquable. La croissance des villes a créé de meilleures possibilités d'emploi et facilité l'accès aux services pour des centaines de millions de personnes. Toutefois, des contraintes économiques et politiques continuent de saper le potentiel des villes à contribuer à la croissance économique et au développement social, et trop de personnes ont été laissées pour compte.

¹ Organisation de coopération et de développement économiques, Commission économique pour l'Afrique et Banque africaine de développement, *Dynamiques de l'urbanisation africaine 2022 : Le rayonnement économique des villes africaines*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest (Paris, Publications de l'OCDE, 2022).

26. Comme l'indique le rapport, ce sont souvent les personnes à faible revenu qui se sont installées dans les zones urbaines, de sorte que des services publics supplémentaires sont nécessaires là où les ménages ne sont pas autosuffisants. Par ailleurs, l'urbanisation s'est accompagnée d'une hausse du chômage, d'une aggravation de la pauvreté et des inégalités, de la prolifération des bidonvilles, de la précarité de la situation financière des autorités municipales et de la faiblesse des institutions.

27. Le rapport appelle l'attention sur la nécessité d'une action urgente pour relever les défis rencontrés, en ayant recours à de nouvelles approches adaptées à la dynamique locale et à une meilleure planification pour les grands centres urbains. Les centres urbains plus petits pourraient stimuler l'emploi, la productivité et la prestation de services, tandis que des villes mieux connectées pourraient encourager l'intégration économique. Les politiques doivent être coordonnées et les villes doivent jouer un rôle central dans la planification du développement national. Les administrations locales, quant à elles, doivent être renforcées afin d'accroître leur contribution au développement économique.

28. Le rapport souligne qu'il faut davantage d'éléments probants et d'analyses pour étayer l'élaboration des politiques et que les difficultés liées, être autres, à la reprise après la pandémie, à la Zone de libre-échange continentale africaine, à la gouvernance urbaine et à différents faits nouveaux régionaux demandent davantage de connaissances locales. Des processus politiques tournés vers l'avenir, plus transparents et plus inclusifs, fondés sur de meilleures données, sont nécessaires. Toutes les parties prenantes sont donc invitées à façonner l'avenir des villes et des populations africaines.

29. Cette nouvelle perspective sur l'économie des villes africaines décrit les transformations urbaines notables qui se produisent en Afrique et soulève des questions importantes sur l'urbanisation et son impact sur l'environnement. Elle livre aussi des connaissances précieuses en vue de la conception d'interventions efficaces basées sur une meilleure compréhension de la dynamique urbaine et des problèmes socioéconomiques.

G. Forum régional africain pour le développement durable

30. La Section de l'urbanisation et du développement de la CEA a élaboré un document de référence sur les villes et communautés durables à l'intention des participants au Forum régional africain pour le développement durable, en référence à l'objectif de développement durable n° 11². Dans ce document, la Section met en exergue le rythme de l'urbanisation et de la croissance de la population urbaine en Afrique et dans les sous-régions africaines. Selon le *Rapport sur les villes dans le monde* de 2022³, le niveau d'urbanisation en Afrique devrait augmenter de manière significative et passer de 44,4 % en 2022 à 58,9 % en 2050. Depuis le début du XXI^e siècle, l'urbanisation rapide s'est largement concentrée dans certaines sous-régions, l'Afrique australe enregistrant le taux de croissance de la population urbaine le plus rapide. Selon les projections, près de 70 % de la population de l'Afrique australe vivra dans des zones urbaines à l'horizon 2030.

31. Dans son document de référence, la Section note qu'une urbanisation rapide a de profondes implications sur la réalisation des objectifs de croissance et de transformation inclusives sur le continent. Si la théorie et l'expérience ont montré que l'urbanisation et la transformation structurelle sont étroitement liées, cela n'a pas été le cas en Afrique, car cette dernière s'est urbanisée sans procéder à une industrialisation ou à une modernisation de son agriculture, ce qui a fait perdre des possibilités de croissance, de diversification, de réduction de la pauvreté et de développement social.

² ECA/RFSD/2018/4.

³ Programme des Nations Unies pour les établissements humains, *World Cities Report 2022: Envisaging the Future of Cities* (Rapport sur les villes dans le monde 2022 : Envisager l'avenir des villes) (Nairobi, 2022).

32. L'urbanisation est nécessaire pour générer la croissance économique, mais elle n'est pas en soi une condition suffisante à cet égard. Conjugée à une planification urbaine et à des liens appropriés, elle peut se traduire par des avantages productifs majeurs dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services modernes. La gestion de la transition urbaine par des politiques réfléchies est la clé de la transformation structurelle et du bien-être des populations urbaines et rurales. La plupart des pays africains n'en sont encore qu'aux premiers stades de l'urbanisation et ont la possibilité de tirer parti de la puissance des villes en expansion pour promouvoir une croissance inclusive. Des politiques et investissements stratégiques aux niveaux régional, sous-régional, national et infranational seront essentiels à cet égard.

H. Réunion du Groupe d'experts chargé de réviser les directives pour les examens locaux volontaires en Afrique

33. Une réunion de groupe d'experts s'est tenue en 2021 pour procéder à un examen approfondi du projet de directives pour les examens locaux volontaires en Afrique. Des experts et des représentants des localités africaines, ainsi que des organisations partenaires et des parties prenantes concernées ont fourni des informations précieuses qui ont été utilisées pour améliorer la qualité et la pertinence des directives et veiller à ce qu'elles soient applicables à l'échelle locale. Les experts ont également examiné les possibilités d'application et de diffusion des directives afin d'accroître leur utilisation en tant que guide et outil de renforcement des capacités.

34. La réunion a notamment permis aux parties prenantes de mieux comprendre les outils et les principes des examens locaux volontaires, ce qui devrait améliorer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les localités africaines. Les participants ont aussi échangé leurs expériences, les enseignements tirés et les bonnes pratiques afin d'améliorer le contenu des directives.

I. Publication des Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique

35. S'agissant du renforcement de la capacité des administrations locales et régionales d'Afrique à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et à soutenir le processus de reprise après la pandémie de COVID-19, la CEA a collaboré avec Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique) et avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à l'élaboration de directives pour les examens locaux volontaires en Afrique.

36. Ces directives ont pour principal objectif d'aider les administrations locales africaines à préparer des examens locaux volontaires afin d'accélérer les progrès dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Elles s'appuient sur l'expérience que la CEA a acquise via l'appui qu'elle a apporté aux examens locaux volontaires réalisés par cinq villes et localités, à savoir Accra, Harare, le district de Ngora (Ouganda), Victoria Falls (Zimbabwe) et Yaoundé.

37. Les Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique intègrent des travaux de recherche menés par ONU-Habitat et Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique. Avant publication, une évaluation de la version préliminaire des Directives a fait l'objet de consultations techniques tenues à Victoria Falls (Zimbabwe), en marge de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, et à Addis-Abeba.

38. Les Directives proposent les pratiques optimales pour adapter au contexte local les objectifs mondiaux et régionaux, notamment la mise en correspondance des politiques mondiales et régionales avec les priorités et les

activités locales. Elles soulignent également l'importance de l'alignement de la participation des parties prenantes locales tant aux examens volontaires locaux que nationaux, ce que les membres de la CEA cherchent à faire dans le cadre de leur engagement envers les deux programmes de développement. Les directives comprennent également un ensemble de principes et un modèle commun qui facilitent le lien entre les objectifs et cibles communs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et permettent un examen par les pairs dans les localités.

J. Estimation du PIB des villes

39. En 2021, la CEA a élargi la mesure des contributions économiques des villes aux économies nationales et a lancé l'estimation du produit intérieur brut (PIB) d'Accra, de Harare, de Kigali, de Lusaka, de Maseru et de Yaoundé.

40. Dans la note d'orientation qu'elle a établie à partir d'un rapport de synthèse sur l'estimation du PIB des villes en Afrique, la CEA met en évidence les principales conclusions, les enseignements tirés et les difficultés rencontrées, et formule des recommandations de politiques en rapport avec l'initiative de renforcement de l'estimation du PIB des villes en Afrique. Les principales conclusions sont les suivantes :

a) Il convient d'institutionnaliser les estimations du PIB des villes dans les bureaux nationaux de statistiques afin de garantir la compilation régulière de données fiables pour étayer les décisions d'investissement, les mesures de mobilisation des recettes et les initiatives de développement économique des organes de prise de décision ;

b) Les variables économiques infranationales et à l'échelle des villes, comme le PIB, doivent être compilées régulièrement, en raison de la décentralisation croissante des administrations dans de nombreux pays africains.

41. En conclusion, les approches et les méthodologies utilisées dans les six villes pilotes se sont avérées efficaces et devraient être reproduites pour renforcer la capacité des instituts nationaux de statistique africains à tous les niveaux. Cet objectif peut être atteint grâce à l'apprentissage par les pairs, au partage des principaux enseignements tirés et des bonnes pratiques, et au renforcement des capacités des experts en comptabilité nationale.

K. Élargissement et renforcement de la résilience de la marge d'action budgétaire des villes pour une reprise inclusive et résiliente après le COVID-19 en Afrique

42. Le projet sur l'élargissement et le renforcement de la résilience de la marge d'action budgétaire des villes pour une reprise inclusive et résiliente après le COVID-19 en Afrique a pour objectif de renforcer la capacité des municipalités en Afrique à développer et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies qui élargiront et renforceront leur marge d'action budgétaire, c'est-à-dire la capacité d'une administration locale de dépenser de l'argent sans compromettre la viabilité de son budget global, qui est déterminée par des facteurs économiques, financiers et législatifs. Le projet se concentre sur les facteurs financiers, utilisant cinq indicateurs (liquidité, autonomie, excédent d'exploitation, efficacité collective et solvabilité) pour évaluer et améliorer la performance financière des villes africaines sélectionnées. Il s'agit de permettre aux villes de remplir leur mandat tout en faisant face avec efficacité à des chocs extérieurs comme la pandémie de COVID-19.

43. Le projet est le fruit d'une collaboration entre la CEA, ONU-Habitat et le Fonds d'équipement des Nations Unies, qui apportent leur soutien aux villes sélectionnées : Addis-Abeba, Dar es-Salaam, Kigali, Lusaka, Nairobi et Yaoundé au Cameroun. Ce soutien permettra d'obtenir des informations qui serviront à la conception et au lancement d'interventions visant à élargir la

marge de manœuvre budgétaire des villes. La performance financière des villes cibles sera évaluée afin de déterminer les aspects devant être améliorés. Les données empiriques ainsi obtenues serviront à mettre au point des solutions novatrices adaptées aux contextes locaux et nationaux propres à chaque ville. Le projet met fortement l'accent sur la transparence et la responsabilisation dans les activités menées par les autorités municipales.

III. Partenariats

44. Au titre du sous-programme 9, la CEA travaille en partenariat avec des organismes des Nations Unies et des institutions panafricaines stratégiques pour tirer parti d'une action conjointe en vue de la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

A. Commission de l'Union africaine

45. La CEA travaille en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA) au titre du sous-programme, plus précisément avec le Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social en ce qui concerne le volet relatif aux migrations, notamment le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique et une initiative conjointe sur les migrations internationales en Afrique. Elle collabore également avec la Direction de la paix et de la sécurité de la CUA.

46. La CEA poursuit sa collaboration avec la CUA et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en ce qui concerne l'examen et l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014.

47. En partenariat avec ONU-Habitat et l'Union africaine, la CEA s'emploie à consolider le processus d'établissement de rapports de l'Afrique en lien avec le Nouveau Programme pour les villes afin de faire connaître les problèmes de la région cinq ans après l'adoption de l'engagement mondial relatif à la planification urbaine au service du développement.

48. La CEA apporte son soutien à la Commission de l'Union africaine pour accueillir les réunions des comités techniques spécialisés, dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement, à l'appui des priorités de l'Union africaine.

B. Système des Nations Unies

49. La CEA collabore avec ONU-Habitat, le Fonds d'équipement des Nations Unies, la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) pour étoffer les connaissances et les compétences des autorités locales d'Accra, de Harare et de Yaoundé en vue de la conception et de l'exécution de stratégies de relance financière après la pandémie de COVID-19. Les connaissances générées à cet égard, notamment dans le cadre de partenariats avec la Commission de l'Union africaine, ont été utilisées dans la mise en œuvre du plan d'action de l'Union africaine relatif à la lutte contre le COVID-19. Ces connaissances, générées à tous les niveaux y compris à l'échelle des administrations locales, ont fourni à l'Union africaine des informations crédibles qui lui ont permis de lancer des programmes d'intervention, comme l'achat de vaccins contre le COVID-19 pour les membres de la CEA par l'intermédiaire des centres africains de contrôle et de prévention des maladies.

50. En collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la CEA aide ses membres à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le deuxième examen des progrès de la mise en œuvre, lancé en mars 2023, débouchera sur une réunion régionale d'examen du Pacte mondial en mai 2024.

51. En 2020, la Section de l'urbanisation et du développement a entamé sa collaboration avec Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique et ONU-Habitat en vue de l'élaboration des Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique. Elle collabore également avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et ONU-Habitat pour apporter un appui technique à six pays cibles (Cameroun, Éthiopie, Kenya, Rwanda, République-Unie de Tanzanie et Zambie) afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre des réformes et des stratégies visant à élargir et à renforcer la résilience de la marge d'action budgétaire dans ces pays.

IV. Activités prévues pour l'exercice biennal 2024-2025

52. Les activités se rapportant aux priorités de l'Afrique en matière de développement social vont se poursuivre ; plus précisément, la CEA effectuera des travaux d'analyse, fournira à ses membres un appui politique et consultatif et une aide au renforcement des capacités, élaborera des outils et organisera des dialogues sur les politiques. Les activités prévues viendront en complément des stratégies nationales visant à éradiquer la pauvreté et à réduire les inégalités, en mettant l'accent sur des thèmes tels que l'urbanisation, la protection sociale, la population et le développement, les migrations et le vieillissement.

53. Plus concrètement, la CEA apportera son soutien dans les domaines cités ci-après.

A. Pauvreté et inégalités

54. Les travaux menés par la CEA fourniront des options de politiques nationales susceptibles d'aider ses membres à réduire la pauvreté et la vulnérabilité et à réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063. La Commission prévoit d'appuyer l'élargissement des possibilités d'action de ses membres grâce à la diffusion de produits de connaissances fondés sur des données empiriques. Elle fournira également une assistance technique, facilitera le dialogue régional et proposera des stratégies propres à favoriser l'inclusion et le développement équitable.

B. Migrations

55. Les membres de la CEA continueront de bénéficier d'un appui pour mettre en œuvre le Pacte mondial pour les migrations. Les activités prévues feront fond sur les nouvelles opportunités et les solutions technologiques émergentes sur le continent afin d'améliorer l'application des politiques et, partant, la résilience. La CEA collaborera avec les institutions spécialisées des Nations Unies, le secteur privé et toutes les parties prenantes, notamment par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies.

56. Au cours du cycle de rapports 2024-2025, la CEA collaborera avec la Commission de l'Union africaine à l'exécution d'un projet se rapportant aux migrations, sur le thème « Migration internationale en Afrique : façonner un récit positif et supprimer les obstacles à la mobilité ». Ce projet de deux ans, financé par le Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale, s'appuie sur les atouts institutionnels de la CEA et de la Commission de l'Union africaine et met l'accent sur six domaines thématiques, à savoir :

- a) Promouvoir l'autonomisation économique des femmes migrantes ;

- b) Améliorer les statistiques sur les migrations et renforcer l'identité juridique des migrants en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ;
- c) Soutenir la Facilité d'assistance technique de l'Union africaine sur la gouvernance des migrations ;
- d) Lutter contre les migrations clandestines dans les pays membres de l'Initiative de l'Union africaine pour la Corne de l'Afrique et dans les pays situés le long des trois couloirs de migration illégale de la Corne de l'Afrique ;
- e) Intensifier la surveillance transfrontalière des maladies infectieuses et la collecte de données sur la santé des migrants ;
- f) Renforcer la libre circulation des personnes, la mobilité de la main-d'œuvre et la transférabilité des compétences en Afrique.

C. Protection sociale

57. La CEA coopérera avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, la CESAP et la CEPALC à la mise en œuvre d'un projet d'amélioration des politiques et des capacités de protection sociale au niveau national pour faire face à trois crises simultanées (liées à la finance, à l'énergie et à l'alimentation) en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. Ce projet vise à aider les pays cibles à élaborer des politiques et des stratégies intégrées afin d'améliorer la prestation de services et d'accroître la résilience face aux crises futures dans six pays (Cambodge, Maldives, Namibie, Sénégal, République-Unie de Tanzanie et Zambie) en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. Les six pays sélectionnés seront ainsi mieux équipés pour concevoir et exécuter des politiques et des programmes publics en faveur d'une protection sociale universelle, en mettant l'accent sur l'identification et l'intégration dans les politiques et programmes des personnes les plus touchées et des personnes en situation de vulnérabilité affectées de manière disproportionnée par les trois crises.

D. Création d'emplois urbains

58. La CEA continuera d'encourager la priorisation de la création d'emplois urbains en élaborant des stratégies urbaines et des cadres d'investissement pour la planification du développement national, conformément à l'objectif de développement durable n° 11. Elle enrichira les connaissances de ses membres, fournira une assistance technique et facilitera l'apprentissage et le dialogue sur les politiques régionales pour faire progresser l'urbanisation planifiée et gérée en vue d'une transformation structurelle accélérée. L'assistance technique permettra aux membres de mieux mesurer et suivre la dynamique de l'urbanisation. Le travail sera réalisé en grande partie en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, ONU-Habitat, la Banque africaine de développement et Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique.

59. La Section de l'urbanisation et du développement contribuera à la production de connaissances en lançant un programme de recherche solide axé sur le lien entre la dynamique de l'urbanisation et la politique sociale. Elle s'appuiera sur les plateformes existantes qui apportent un appui aux villes et aux maires africains, qu'elle utilisera pour étayer et influencer la conception de politiques basées sur des recherches empiriques et la mise au point de produits analytiques. En partenariat avec des entités des Nations Unies et les parties prenantes concernées, la Section diffusera les meilleures pratiques et outils régionaux et mondiaux en matière d'urbanisation et de développement.

V. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

A. Difficultés rencontrées

60. Les données sont actuellement insuffisantes et trop obsolètes pour qu'un certain nombre d'activités du sous-programme puissent être pleinement exécutées. En outre, ces dernières sont perturbées par plusieurs problèmes émergents, notamment le changement climatique, les risques de catastrophes naturelles et les interventions connexes, les effets durables de la pandémie de COVID-19 et d'autres crises affectant la pauvreté, les inégalités et la politique sociale. En outre, l'élaboration et l'utilisation de cadres politiques, tels que le Pacte mondial pour les migrations, restent difficiles. Le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte mondial pâtit de l'absence d'indicateurs spécifiques pour ce faire.

61. Autre problème rencontré, le manque de données spatiales et de microdonnées à l'échelle des villes pour une analyse quantitative, ce qui entrave le suivi de la dynamique de l'urbanisation sur le continent et l'élaboration de recommandations basées sur des données empiriques solides.

62. La portée des domaines d'activité du sous-programme est trop vaste, en particulier eu égard à la politique sociale, ce qui est aussi un véritable défi. En conséquence, les ressources humaines et financières disponibles sont insuffisantes pour soutenir efficacement les activités prévues.

63. Un dernier défi est le retard dans les interventions provoqué par la nécessité de coordonner l'action du grand nombre de partenaires impliqués dans les activités du sous-programme, notamment les entités des Nations Unies, les organismes mondiaux, régionaux et sous-régionaux, les départements et ministères nationaux, et les établissements académiques et instituts de recherche. Il est urgent de remédier à ces retards.

B. Enseignements tirés

64. La collaboration entre la CEA et les instituts de recherche doit s'inscrire dans un cadre de coopération durable et non se faire sur la base de projets spécifiques. À cet égard, il convient de recenser les centres de recherche et les institutions universitaires pertinents, et de prendre des dispositions formelles au début du cycle de planification.

65. La réponse de la CEA aux demandes d'assistance technique de ses membres doit mieux correspondre aux ressources internes et externes mobilisées. Les demandes supplémentaires doivent aussi être classées par ordre de priorité. Par ailleurs, il devient problématique de maintenir et d'approfondir l'assistance technique apportée aux membres de la CEA au fil du temps en raison de l'insuffisance des ressources, de l'évolution des priorités et des changements au sein des institutions gouvernementales.

66. Il est possible d'optimiser la conception, l'adoption et la mise en œuvre de politiques appropriées au niveau national sur la base des produits de connaissance de la CEA en se basant sur un cycle de planification de deux ans.

VI. Conclusion

67. Au titre du sous-programme 9, la CEA s'attache à répondre aux priorités de l'Afrique en matière de développement social par le biais de travaux d'analyse, de la fourniture d'un appui aux politiques et de services consultatifs, de la mise au point d'outils, de l'organisation de dialogues et concertations sur les politiques et du renforcement des capacités. Cette démarche est conforme à l'orientation stratégique actuelle de la CEA et aux objectifs auxquels le sous-programme contribue, à savoir l'éradication de l'extrême pauvreté et la

réduction des inégalités grâce à l'amélioration des politiques et des stratégies de ses membres en ce qui concerne les investissements sociaux et la création d'emplois urbains productifs.

68. Le mandat principal du sous-programme est de permettre à la CEA d'entreprendre des travaux de recherche empirique axée sur les politiques afin de renforcer la capacité de ses membres pour la conception et la mise en œuvre de politiques appropriées favorisant un développement durable inclusif et équitable dans les domaines suivants : lutte contre la pauvreté et les inégalités, emploi et protection sociale, et population, migrations et urbanisation. Ces politiques devront être conçues et mises en œuvre conformément au Programme 2030 et à l'Agenda 2063.

69. Dans le cadre de ce sous-programme, la CEA collabore avec ses membres, la Commission de l'Union africaine, les entités du système des Nations Unies, la société civile, les communautés économiques régionales et d'autres partenaires de développement, et continuera d'être guidée par les décisions et orientations du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre.
